

## **Charte Éthique de recrutement en faveur de l'Égalité entre les Hommes et les Femmes**

### **Préambule :**

Dans le cadre de notre engagement envers l'égalité des sexes, notre entreprise de rénovation en bâtiment reconnaît l'importance de promouvoir un environnement de travail inclusif et respectueux pour l'ensemble de son personnel. Aussi, dans un souci d'équité et d'égalité des chances des candidats à l'embauche, BATINOR s'engage à respecter une charte éthique de recrutement. Cette charte vise à établir des principes clairs pour garantir l'égalité des droits et des opportunités entre tous, indépendamment du genre. Cette charte est diffusée à l'ensemble du personnel et consultable par les candidats sur le site internet de BATINOR.

### **Article 1 : Engagement envers l'égalité**

Nous nous engageons à respecter et à promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes dans tous les aspects de notre entreprise, y compris le recrutement, la formation, la promotion et les conditions de travail.

### **Article 2 : Recrutement et intégration**

Nous veillons à ce que nos processus de recrutement soient transparents et équitables. Nous étudions toutes les candidatures reçues sur le seul critère des compétences. Nous nous engageons à attirer des candidatures diversifiées et à garantir que les femmes aient les mêmes opportunités d'intégration et de développement professionnel que leurs collègues masculins.

Toutes nos annonces sont non genrées et indiquent une fourchette de salaire pour le poste à pourvoir. Notre société est ouverte à l'accueil des salariés quelque soit leur genre, tant en CDI, alternance, travail temporaire ou stage.

Nous nous engageons à faire un retour pour chaque candidat ayant postulé à une offre d'emploi.

Nous nous efforçons d'encourager la candidature de femmes pour tous les postes, en particulier dans les domaines où elles sont sous-représentées. Des présentations des métiers du bâtiment sont faites auprès des établissements scolaires, en mettant l'accent sur les perspectives professionnelles pour les femmes et les hommes.

L'indice de l'égalité hommes femmes est publié chaque année sur le site internet de l'entreprise : [www.batinor.fr](http://www.batinor.fr)

Les salaires suivent les grilles de barème émises par la Fédération Française du Bâtiment, toute réévaluation est appliquée à l'ensemble des salariés.

### **Article 3 : Conditions de travail**

Nous nous engageons à offrir des conditions de travail équitables, y compris des aménagements raisonnables compatibles avec le poste de travail occupé, pour répondre aux besoins de tous nos salariés, en tenant compte des responsabilités familiales et personnelles.

Les équipements de protection individuelle, et notamment les vêtements de travail sont adaptés au salarié et tiennent compte de leur préférence et souhaits. Des modèles hommes et femmes sont proposés.

#### **Article 4 : Formation et développement**

Nous favorisons l'accès à des programmes de formation et de développement professionnel pour tous les salariés, en veillant à ce que les femmes aient les mêmes opportunités de progression de carrière que les hommes.

A l'issue des entretiens professionnels individuels, et dans le cadre du bilan des 6 ans, les besoins de formation et les demandes de l'ensemble des salariés sont étudiés.

Toutes les formations réglementaires sont programmées quelque soit le salarié afin de se conformer aux obligations légales et assurer le travail de l'ensemble de nos salariés dans les règles de l'art et le respect des règles de sécurité.

#### **Article 5 : Lutte contre les discriminations**

Nous condamnons toute forme de discrimination, de harcèlement ou de violence basée sur le genre. Un référent harcèlement est présent pour recueillir tout questionnement ou le signalement de tout comportement inadapté en matière de discrimination (quel qu'en soit la nature : liée au genre, au handicap, aux convictions religieuses, aux origines, au physique ...).

#### **Article 6 : Suivi et évaluation**

Nous nous engageons à évaluer régulièrement nos pratiques en matière d'égalité des sexes et à rendre compte de nos progrès. Nous encouragerons les retours d'expérience de tous les salariés pour améliorer continuellement notre approche.

Un plan d'égalité entre les femmes et les hommes est établi chaque année et soumis aux membres du Comité Social et Economique. Ce plan reprend la situation au moment de sa rédaction, un bilan des actions passées ainsi que la mise en place de nouveaux objectifs pour l'année suivante.

#### **Article 7 : Responsabilité collective**

Chaque membre de l'entreprise est responsable de la mise en œuvre de cette charte. Nous encourageons tous les salariés à s'impliquer activement dans la promotion de l'égalité et à faire preuve de solidarité envers leurs collègues.

#### **Conclusion**

Cette charte éthique est un engagement collectif. Chaque salarié, homme ou femme, a un rôle à jouer pour faire de notre entreprise un lieu de travail où l'égalité est une réalité. Ensemble, nous pouvons construire un environnement où chacun se sent valorisé et respecté.

Cette charte a été présentée aux membres du Comité Social et Economique en novembre 2024 et validée lors de la réunion du 15 janvier 2025.

La Directrice Générale, Stéphanie CAYET